

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Ce statut s'adapte à toutes les activités (agricole, commerciale, libérale, artisanale, etc.).

Ce statut juridique permet d'entreprendre seul, sans associé. Il n'est pas adapté à l'intégration d'associés futurs.



Un nouveau statut unique de l'entrepreneur individuel est entré en vigueur le 15 mai 2022, ce qui marque la suppression du statut de l'EIRL. Avec ce nouveau statut unique plus protecteur, le patrimoine de l'entrepreneur individuel sera de plein droit scindé entre biens personnels et biens professionnels. Ce statut opère une distinction entre le patrimoine professionnel (vos biens, droits, obligations et sûretés qui servent à votre ou vos activités professionnelles indépendantes) et le patrimoine personnel (éléments non inclus dans le patrimoine professionnel, par exemple : la résidence principale).

Seul le patrimoine professionnel est engagé pour répondre des dettes contractées pour les besoins des activités professionnelles indépendantes. Néanmoins, il est possible, à l'occasion d'un engagement professionnel spécifique, de renoncer à la protection du patrimoine personnel, pour le seul créancier vis-à-vis duquel cet engagement est conclu, et pour la durée de celui-ci.

En revanche, avec le statut d'EI, il n'est pas possible de prendre un associé. Aussi, une personne morale ne peut pas adopter ce statut. Sur le plan fiscal, l'entrepreneur individuel est soumis par défaut à l'impôt sur le revenu. Il est possible toutefois d'opter pour le régime de l'impôt sur les sociétés si l'entreprise individuelle est soumise à un régime réel d'imposition.

SOURCES UTILISÉES POUR RÉDIGER LA FICHE

www.bpifrance-creation.fr

www.msa.fr/lfp

www.economie.gouv.fr



Avec le fond européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'Europe investit dans les zones rurales

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Cette fiche fait partie de la boîte à outils

**AGRIRURALITÉ
RÉFLÉCHIR SES STATUTS
JURIDIQUES, FISCAUX &
SOCIAUX**

MISE À JOUR : DÉCEMBRE 2024

Consultez l'intégralité des fiches en ligne sur :

agriruralite-bfc.org/ressources

Fiche mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons BY-NC-ND : attribution, utilisation non-commerciale, pas de modification.

Vous pouvez réutiliser le contenu de ce document, sans le modifier, en créditant : « Réseau RARES ».